

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

Nom	_____	Année	_____
Prénom	_____		
Pharmacie/Hôpital	_____	Porteur des deux titres spécialiste en pharmacie	
NP / Lieu	_____	hospitalière et certificat FPH en pharmacie clinique	<input type="checkbox"/>

En raison de la pandémie COVID-19, la formation continue a été réduite en 2020: voir le document [Sonderregelung Fortbildungspflicht FPH Spital 2020](#). Le contrôle de la formation continue ne sera fait qu'en 2022 pour la période du 1.1.2020 – 31.12.2021. Le « Procès-verbal formation continue – FPH en pharmacie hospitalière 2020 et 2021 » doit être envoyé au plus tard le 31 mars 2022 en format électronique à l'adresse FPH@gsasa.ch

Formation en groupe: **150** points FPH pharmacie clinique + **225** points FPH pharmacie clinique ou hospitalière, Formation personnelle: 700 points FPH

A Formation en groupe		<p>Total au moins 375 points de crédit FPH jusqu'à fin 2021, dont 150 points FPH reconnus pour la pharmacie clinique (voir ci-dessous)</p> <p>A partir de 2020, les formations continues à distance sont comptabilisées comme formations en groupe.</p>
A1	Manifestations reconnues par la FPH Hôpital	<p>Au moins 175 pts de crédit des 375 pts doivent être couverts par des manifestations <u>reconnues par la FPH hôpital</u>, dont 150 points FPH reconnus pour la pharmacie clinique (voir liste des manifestations de formation continue sur le site web GSASA (Agenda) ou attestations de reconnaissance à posteriori)</p>
A2	Formations régulières internes à l'hôpital	<p>Au maximum 200 pts de crédit des 375 pts peuvent être reconnus pour des <u>formations régulières internes à l'hôpital</u>, aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un spécialiste interne est désigné comme responsable pour l'organisation de la manifestation. - La formation est ouverte à un large cercle de personnes internes et externes à l'hôpital. Elle est intégrée dans un programme structuré de formation continue. - Un programme de la manifestation peut être présenté comme justificatif. - Le contenu de la formation présente un lien avec la pharmacie hospitalière, respectivement avec le contenu de la formation postgrade FPH en pharmacie hospitalière
A3	Activités d'enseignement postgrade	<p>Au maximum 175 pts de crédit des 375 pts peuvent être reconnus pour des <u>activités d'enseignements postgrade</u> et/ou pour la modération de cercles de qualité en lien avec la pharmacie hospitalière dans une proportion correspondant à la durée et de la présence effective au cours (le temps consacré à la préparation ne peut pas être pris en compte).</p>

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

A4	Manifestations de politique professionnelle	Au maximum 50 pts de crédit des 375 pts peuvent être reconnus pour la participation à des manifestations <u>de politique professionnelle</u>
A5	Études à distance contrôlées (e-Learning)	Au maximum 100 pts de crédit des 375 pts peuvent être reconnus pour des études à distance contrôlées (e-learning avec contrôle des connaissances, manifestations en streaming vidéo avec contrôle des connaissances, etc.)
A6	Autres manifestations pas reconnues par la FPH Hôpital	Au maximum 175 pts de crédit des 375 pts peuvent être reconnus pour <u>d'autres manifestations de formation continue qui ne sont pas reconnues par la FPH Hôpital</u> , mais dont le thème représente un intérêt pour la pharmacie hospitalière ou clinique.
B Formation personnelle		Total au minimum 700 pts de crédit jusqu'à fin 2021 , ceci correspond à 112 heures académiques de 45 minutes (1 heure académique = 6.25 points de crédits FPH)

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

A1) Formation en groupe - manifestations reconnues par la FPH Hôpital (explications page 1) (prière de mettre en annexe l'attestation)							
Date	Lieu	Thème	Organisateur	e- Learning	Points de crédit FPH pharmacie hospitalière	Points de crédit FPH pharmacie clinique	Attestation Remarques

Total points de crédit FPH formation en groupe A1 (Pharmacie clinique et hospitalière)
(min 175 pts)

Total points de crédit FPH formation en groupe A1 (seulement pharmacie clinique)
(min 150 pts)

Si vous avez participé à plus de 6 manifestations dans cette rubrique, vous pouvez imprimer cette feuille plusieurs fois.

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

A2) Formation en groupe - Formations régulières internes à l'hôpital (prière de mettre en annexe l'attestation de l'organisateur)

Date	Lieu	Thème	Organisateur	Points de crédit FPH pharmacie hospitalière ou clinique correspondants *	Attestation Remarques

Total points de crédit FPH formation en groupe A2 – formation régulières internes à l'hôpital

Si vous avez participé à plus de 6 manifestations dans cette rubrique, vous pouvez imprimer cette feuille plusieurs fois.

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

A3) Activités d'enseignement postgrade (prière de mettre en annexe l'attestation de l'organisateur)

Date	Lieu	Thème	Organisateur	Points de crédit FPH pharmacie hospitalière correspondants*	Attestation Remarques

Total points de crédit FPH A3 – activités d'enseignement postgrade

A4) Manifestations de politique professionnelle (prière de mettre en annexe l'attestation)

Date	Lieu	Thème	Organisateur	Points de crédit FPH pharmacie hospitalière correspondants*	Attestation Remarques

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

Total points de crédit FPH A4 - manifestations de politique professionnelle

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

FPH Hôpital

A5) études à distance contrôlées (prière de mettre en annexe l'attestation)

Date	Thème	Organisateur	Points de crédit FPH pharmacie hospitalière ou clinique correspondants *	Attestation Remarques

Total points de crédits FPH A5 – études à distances contrôlées

A6) Autres manifestations pas reconnues par la FPH Hôpital (prière de mettre en annexe le programme et l'attestation)

Date	Lieu	Thème	Organisateur	Points de crédit FPH pharmacie hospitalière ou clinique correspondants *	Attestation Remarques

Total points de crédits FPH A6 - autres manifestations pas reconnues par la FPH Hôpital

Procès-verbal formation continue – Porteur des deux titres 2020 et 2021

B) Formation personnelle (prière de ne pas joindre des copies d'abonnement des journaux)	
Formation personnelle: elle comprend l'étude autonome de littérature spécialisée en vue de se perfectionner dans le domaine de la pharmacie hospitalière (au min. 700 pts de crédit jusqu'à fin 2021, ceci correspond à 112 heures académiques de 45 minutes, 1 heure académique = 6.25 points de crédits)	Confirmation par la signature ci-dessous que les exigences en formation personnelle sont réalisées.

*6.25 pts par 45 min. ou 8.25 pts par 60 min, mais max 25 par demi-journée ou max 50 par jour, sans pauses repas

Porteurs des deux titres:

Total points de crédit FPH formation en groupe (A1 à A6): _____ **Total points de crédit FPH formation personnelle (B):** _____
au min. 250 points de crédit FPH, dont 100 points en pharmacie clinique) (au min. 300 points de crédit FPH)

Je déclare avoir rempli ce formulaire de formation continue conformément à la vérité.

Date _____

Signature _____

Remarques: D'après l'art. 20 al. 1 RFC, la FPH Hôpital décide en tant que seule instance si l'obligation de formation continue a été remplie. Dans le cas contraire, elle envoie un rappel et en informe la CFPC qui décide de l'accomplissement de la formation continue sur préavis de la FPH Hôpital.

Les porteurs du titre FPH qui ne remplissent pas leur obligation de formation continue au cours d'une année et qui ne renoncent pas au droit d'usage de leur titre doivent rattraper les points manquants l'année suivante.

~~Les porteurs du titre FPH peuvent se voir retirer le droit d'usage de leur titre s'ils ne remplissent pas leur obligation de formation continue pendant plus de deux ans.~~

Seul le masculin a été utilisé pour les termes désignant des personnes. Ceux-ci s'appliquent de manière égale aux femmes et aux hommes.